

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 7 MAI 2019

Le mardi 7 mai 2019, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués en séance publique par Madame la Maire, se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

Madame la Maire ouvre la séance du Conseil d'Arrondissement à 18h40 et propose de désigner Eddy ACACI pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur ACACIA procède à l'appel des présents.

PRESENTS :

Mme Myriam PICOT, M. Eddy ACACIA, Mme Marie-Madeleine FIERS, M. Romain BLACHIER, Mme Valérie GALLIOU, M. Paulo DA COSTA, Mme Martine UBALDI-CLARET, Christophe AMANY, Mme Claire SADDY, M. Loïc GRABER, M. Jean-Yves SECHERESSE, Mme Françoise RIVOIRE, Mme Anne-Sophie CONDEMINÉ, M. Christophe GEOURJON, M. Bruno CHARLES, M. Kear Kun LO, M. Kader CHARNI, Mme Laure DAGORNE, M. Saidi-Ali CHELLALI, Mme Agnès MARION.

EXCUSES :

Mme Zorah AIT-MATEN
Richard BRUMM
M. Thierry BRAILLARD
Mme Corinne IELH
Mme Ivana PLAISANT
Mme Sarah PEILLON
Mme Emilie DESRIEUX

POUVOIR A :

M. ACACIA
M. GRABER

Mme GAILLOU
Mme PICOT
Mme DAGORNE

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION EN DATE DU 19 MARS 2019 ; Madame la Maire demande si le compte rendu appelle des remarques ou observations. Personne ne demandant la parole, elle le met aux voix. Le **compte-rendu** est **adopté à l'unanimité**.

Mme LA MAIRE : Nous allons commencer par le dossier n° 35 rapporté par Madame CONDEMINE qui doit s'absenter.

35-30282 - Programmation financière 2019 au titre de la politique emploi et insertion professionnelle - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes structures pour un montant total de 677 432 euros - Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : Anne-Sophie CONDEMINE

Mme CONDEMINE : Merci Madame la Maire, effectivement, j'ai une réunion à 19 heures. Il s'agit de la programmation annuelle de la politique emploi insertion de la ville de Lyon.

Rien de nouveau dans cette programmation, que vous retrouvez année après année ; les montants restent les mêmes puisqu'elle contribue à travers son soutien direct aux acteurs de proximité, à la vivacité du réseau associatif qui intervient auprès des publics notamment, ceux qui sont le plus en difficulté.

La modification cette année c'est que la Maison Lyon pôle emploi est devenue la Maison Métropolitaine Pôle emploi puisque, comme vous le savez, la Métropole a récupéré la compétence insertion/RSA et, toute la politique de Lyon s'inscrit dans les objectifs et la stratégie qui est développée à la Métropole.

Vous trouverez jointe à la délibération, association par association, les projets et les montants qui sont accordés à ces associations que l'on connaît et que l'on subventionne d'année en année.

Je vous demande, si cela vous agréé, un avis favorable.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Départ de Madame CONDEMINE

1-30367 - Dispositif d'accès au droit territorialisé - Convention annuelle "mixte" avec l'Ordre des avocats du Barreau de Lyon - Secrétariat général de la ville de Lyon - Mission Egalité.

Rapporteur : Eddy ACACIA

M. ACACIA : Il s'agit du dispositif d'accès au droit territorialisé et de la convention annuelle « mixte » avec l'Ordre des avocats du Barreau de Lyon.

La ville de Lyon développe une politique en faveur de l'égalité globale et plus largement, l'accès aux droits pour toutes et tous.

Différents événements et actions sont portés par ce dispositif ; un événement marquant pour l'année 2019, très prochainement, la ville de Lyon participera à la deuxième journée nationale de l'accès aux droits, le vendredi 24 mai 2019.

Pour renforcer ce dispositif d'aide d'accès aux droits et, le structurer territorialement, l'Ordre des avocats propose de mettre en œuvre, dans l'ensemble des mairies d'arrondissement, dans les permanences, les consultations d'avocats, un dispositif spécialisé d'accès aux droits, anti discrimination, dont les maisons de justice et du droit, sont le relais.

En 2018, cette action a permis à plus de 1 200 lyonnais et lyonnaises, de bénéficier d'une

consultation juridique de proximité, entièrement gratuite.

Pour cette année, les parties sont convenues de renouveler cette convention pour une durée de 2 ans, soumise à votre approbation prévoit les modalités d'octroi d'une subvention d'un montant de 22 500 euros.

Ce montant est identique à celui de l'année dernière.

Je vous demande, si cela vous agréé, un avis favorable.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

2-30264 - Programmation 2019 au titre du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant total de 179 926 euros - Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : Eddy ACACIA

M. ACACIA : Par délibération du Conseil municipal du 26 mai 2008, la ville de Lyon s'est dotée d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) qui constitue le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et de la prévention de la délinquance dans la commune.

Nous sommes concernés dans le 7^e arrondissement, par 2 structures et 13 structures pour Tout Lyon dans le 7^e arrondissement. Vous avez le détail de toutes ces structures.

Pour le 7^e arrondissement, nous avons l'association AMELY pour 1 500 euros et Coup de Pouce Relais rue Duguesclin pour un montant de 5 000 euros.

Je vous demande, si cela vous agréé, un avis favorable.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité.

(1 abstention : Mme MARION)

3-30246 - Mutualisation des postes de police des 7^e et 8^e arrondissements et relocalisation d'associations - rue Boyer Lyon 7^e - Opération n° 07, 039002 – Adaptation du montant de l'opération et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-2 - Programme n° 00018 - Direction de la Construction.

Rapporteur : Eddy ACACIA

M. ACACIA : Il s'agit d'un dossier technique concernant la mutualisation des postes de police du 7^e et 8^e arrondissement et de la relocalisation d'associations, rue Boyer Lyon 7^e.

Il s'agit de l'adaptation du montant de l'opération et l'affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme démarré en 2015 et la programmation 2018.

Le 9 juillet 2015, nous avons approuvé le vote du plan d'équipement pluriannuel de la ville de Lyon qui comprend le projet « Réhabilitation des postes de police ».

Le 17 décembre 2018, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la ville de Lyon, concernant la « Réhabilitation des postes de police 2015-2020 ».

Le 19 novembre 2018, vous avez approuvé le lancement de l'opération pour un montant estimé à 900 000 € TTC (valeur février 2018, hors mobilier).

Ce projet, qui porte sur la relocalisation des postes de police P7 et P8 ainsi que d'associations actuellement localisées impasse des Chalets, nécessite une restructuration complète des 2 niveaux du bâtiment.

Je vous demande, si cela vous agréé, un avis favorable.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

4-30262 - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières - Programmation initiale 2019 pour un montant total de 55 330 euros - Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : Eddy ACACIA

M. ACACIA : Il s'agit de l'attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières – La programmation initiale 2019 pour un montant total de 55 330 euros.

Nous sommes concernés dans l'arrondissement par 2 actions : la Maison pour tous dans le 3^e arrondissement, pour un montant de 5 000 euros et le Centre Social de Gerland pour un montant de 2 400 euros. Vous trouverez le détail de ces actions, dans ce rapport.

Je vous demande, si cela vous agréé, un avis favorable à ce rapport.

Mme RIVOIRE : *Je voudrais vraiment me féliciter pour ce genre de chantier, au niveau du CCAS, on l'a organisé l'année dernière sur nos 4 EPAHD, des établissements qui ne sont pas simples et, cela s'est bien passé. C'est à valoriser et à continuer. Merci.*

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

5-30370 - Renouvellement de conventions cadre, de conventions d'occupation temporaire des locaux et d'un contrat de sous-mise à disposition de locaux au profit de différentes associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance. Approbation des conventions et d'un contrat - Direction de l'Enfance.

Rapporteur : Marie-Madeleine FIERS

Mme FIERS : Il s'agit du renouvellement de conventions cadre, de conventions d'occupation temporaire des locaux et d'un contrat de sous-mise à disposition de locaux au profit de six associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance. Approbation des conventions et d'un contrat.

Il s'agit de : l'Entraide protestante avec la crèche Chaudoudou avec un lieu d'accueil enfants/parents, la crèche Gribouille de Lyon Massimi, la crèche Septimousses, les 2 crèches de la SLEA, les Canailous, les Carpillons et la crèche Souris 7 qui fait partie de l'association Souris Verte.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

M. BLACHIER : Je ne peux pas prendre part à ce vote étant donné mon activité au sein de l'Entraide protestante.

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.
(Monsieur BLACHIER ne participe pas au vote)

Arrivée de Monsieur CHELLALI

6-30285 - Attribution de subventions de fonctionnement à divers organismes conduisant des actions en direction des personnes en situation de handicap au titre de l'année 2019, pour un montant total de 71 400 euros - Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : Marie-Madeleine FIERS

Mme FIERS : Il s'agit là de l'attribution de subventions de fonctionnement à divers organismes conduisant des actions en direction des personnes en situation de handicap au titre de l'année 2019, pour un montant total de 71 400 euros.

Pour notre arrondissement, il s'agit de deux structures : MVRA Les mutilés de la voix de la Région Rhône-Alpes, qui a des actions envers les personnes opérées d'un cancer du larynx pour un montant de 2 000 euros ; Trisomie 21 qui a un accueil de soutien aux familles et aux enfants, pour un montant de 1 300 euros.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

7-30280 - Programmation financière 2019 au titre du volet santé de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015/2020 de l'agglomération lyonnaise – Attribution de subventions de fonctionnement à des structures pour un montant total de 174 000 euros - Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : Marie-Madeleine FIERS

Mme FIERS : Il s'agit de la programmation financière 2019 au titre du volet santé de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015/2020.

Notre arrondissement est concerné par les structures suivantes qui interviennent dans différents secteurs de la santé pour le bien être et promotion de la santé : ADES du Rhône, le montant proposé en 2019 est de 11 500 euros ; Avenir Santé qui agit pour la prévention de la toxicomanie auprès des jeunes étudiants, le montant proposé est de 10 000 euros.

Accès et continuité des soins c'est l'ALS, l'association de lutte contre le SIDA avec un montant proposé de 6 000 euros et le CRIJ Auvergne-Rhône-Alpes dont le montant proposé est de 50 000 euros.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

8-30331 - Programmation "Tout l'monde dehors !" 2019 - Approbation de conventions types - Direction des Evénements et Animations.

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : Ce dossier concerne la programmation de "Tout l'monde dehors !" 2019.

"Tout l'monde dehors !" depuis 2002 propose plus de 300 rendez-vous artistiques, chaque fois gratuits qui ont vocation à se dérouler à l'extérieur, il n'y a pas d'évènements sauf exception, qui se déroulent en plein air et, dans notre arrondissement, c'est régulièrement le travail avec les compagnies locales, du 7^e arrondissement, qui est privilégié.

Cette année, nous n'avons pas fait un 100% 7^e arrondissement, comme l'année dernière mais, on a un projet extérieur qui représente un travail assez fabuleux sur la question de l'écologie et la collapsologie, le pari de l'effondrement.

La compagnie du Quart de Seconde sera dans la cour du CHRD pour un weekend autour des arts de rue ; FAJIRA qui est autour des jeux pour toutes les familles, des jeux de rôle grandeur nature, des jeux d'échec grandeur nature, que vous allez découvrir un weekend au parc de Gerland ; LE LADC qui organise comme l'année dernière, un bal qui avait eu un énorme succès sur la place des docteurs Mérieux ; le Trio Cosmos qui chaque année, fait son tour international, dans la Guillotière et là, ils seront sur la place Mazagan ; Nuées d'images sur la place Jean Jaurès, pour des soirées cinéma ; la Voie de l'écrit, il s'agit de l'association qui réalise tous les mois ou tous les trois mois, le graff géant sur la place Mazagan ; la Compagnie So Castafiore, duo vocal humoristique, du 7^e arrondissement ; Marzouk Machine qui a une œuvre avec un titre un peu sombre mais, c'est de l'humour sur l'apocalypse et la collapsologie.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

9-30284 - Programmation financière 2019 au titre du volet culture de la politique de la ville - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant total de 287 000 euros - Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : Dans le cadre de la politique de la ville 2015/2020 de l'agglomération lyonnaise, il s'agit de la programmation financière 2019 au titre du volet culture.

Je vous invite à voir la délibération plus avant mais, il s'agit de la réalisation de projets culturels dans les territoires avec la prise en compte de grands principes d'actions, la participation citoyenne, agir pour l'égalité, partager les informations et les connaissances, le tout au sein de quartiers populaires.

En ce qui nous concerne, certains de ces dispositifs sont de la politique de la ville, notamment

la cité Jardins, le projet de l'Arche de Noé qui dépend de l'Armée du Salut pour animer des groupes d'habitants « le piquenique à la Guill' » qui est un évènement emblématique du quartier de la Guillotière bien évidemment, la Compagnie Traversant 3 qui fait un travail sur les écritures contemporaines, la vidéo et la photographie ; la sauce singulière avec un artiste très connu des habitants du 7^e, pour des ateliers participatifs de la création d'une œuvre collective ; l'association Dites 33 qui est liée à ce projet avec Mappa mundi ; Les Inattendus qui intervient à la Cité Jardins, qui rencontre un succès grandissant ; la Compagnie La Grenade qui est très connue pour sa revue de presse, une fois par mois mais là, c'est un service d'artistes à domicile chez les seniors isolés avec création de support artistique, mini pièces de théâtre en lien avec le théâtre des Célestins.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

10-30229- Attribution de subventions de fonctionnement à 14 écoles de musique pour un montant global de 54 300 euros - Enveloppes "fonctionnement école de musique" et "Casino" - Direction des Affaires Culturelles.

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : C'est une délibération habituelle qui nous propose de soutenir les écoles de musique de Lyon. Dans le 7^e arrondissement, nous avons la remarquable école de musique du 7^e arrondissement, dirigée par Alexis MIGNOT, qui fait un travail formidable que l'on salue chaque année avec des projets collectifs qui fonctionnent très bien ; c'est une subvention d'un montant de 4 500 euros.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

M. GRABER : *Une intervention très rapide pour compléter les propos de mon collègue : j'ai souhaité que la ville de Lyon bénéficie d'une subvention du Casino qui a été renégociée, c'est passé au conseil municipal dernièrement et, cette renégociation a permis de bénéficier d'une enveloppe complémentaire et, j'ai souhaité que dans le cadre de la délégation culture, une partie de cette enveloppe soit affectée aux écoles de musique, c'est pour cela que l'on donne un coup de pouce à cette école, ce qui permettra en parallèle à la Métropole, de donner un coup de pouce équivalent puisque, les subventions Métropole sont calées sur les subventions Ville, ce qui permettra à l'école de musique du 7^e arrondissement d'être encore plus épaulée qu'elle ne l'est jusqu'à présent. L'augmentation est de 500 euros.*

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

11-29953 - Dénomination de la médiathèque Gerland à Lyon 7^e : médiathèque Hannah Arendt - Direction des Affaires Culturelles.

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : Il vous est proposé de donner à la médiathèque du 7^e arrondissement située à

Gerland, 34 rue Jacques Monod, le nom d'Hannah Arendt, politologue, philosophe et journaliste allemande, qui sera ensuite naturalisée américaine.

Née en 1906, Hannah Arendt se consacre très tôt à la philosophie et à la théologie. Ses travaux l'amènent ensuite à questionner la théorie politique et son rapport à l'humain. Penseuse du chaos du monde et militante antinazie de la première heure, elle est à la fois une combattante des droits de l'Homme, une théoricienne des périls qui menacent la démocratie, une penseuse de l'antitotalitarisme et une femme engagée dans les principaux combats du siècle.

En 1933, elle quitte l'Allemagne nazie et se réfugie en France où elle travaille à l'accueil des réfugiés juifs qui, comme elle, fuient ce régime. Arrêtée en France, elle est internée puis s'échappe pour le Portugal. Accueillie une première fois aux Etats-Unis en 1941, elle se fait naturaliser américaine en 1951. La même année, elle publie son ouvrage majeur, les origines du totalitarisme.

Auteure également de La condition de l'homme moderne (1958), et de La crise de la culture (1961), Hannah Arendt se rend à Jérusalem pour couvrir le procès d'Adolf Eichmann, et en tire un ouvrage de réflexion sur la banalité du mal. En 1963, elle est nommée titulaire de la chaire de sciences politiques de l'Université de Chicago, puis professeure à l'école de recherche sociale de New York, en 1967.

C'est dans cette ville qu'elle meurt en 1975, laissant à la postérité des dizaines de livres, essais ou articles dont plusieurs paraîtront de manière posthume.

La pensée d'Hannah Arendt a été alimentée par les grands drames de l'histoire. Aujourd'hui, sa lecture nous offre toujours un regard réflexif sur les grands enjeux de notre temps, en particulier sur la fragilité de la démocratie, le futur de l'Europe, la notion de frontières, l'exil ou l'automatisation des sociétés.

C'est donc en hommage à celle qui fut une des grandes figures de la pensée humaine du XXe siècle que la ville de Lyon a choisi de donner son nom à cette bibliothèque.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

12-30380 – Attribution d'une subvention de 30 000 euros à l'association Lyon 7 Rive Gauche pour la mise en œuvre des actions de management de centre-ville - Approbation d'une convention cadre - Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat.

Rapporteur : Valérie GALLIOU

Mme GALLIOU : Il s'agit de l'attribution d'une subvention de 30 000 euros à l'association Lyon 7 Rive Gauche pour la mise en œuvre des actions de management de centre-ville.

La mairie de Lyon et la Métropole de Lyon ont posé trois missions prioritaires à cette association : la recherche de partenariat, renforcer le commerce du 7^e arrondissement par les actions en lien avec l'immobilier commercial et animer le territoire.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

(Mme GALLIOU, Mme DAGORNE et M. LO ne participent pas au vote)

13-30382 - Illuminations 2018 - Attribution de subventions complémentaires pour un montant de 26 853 euros - Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat.

Rapporteur : Valérie GALLIOU

Mme GALLIOU : Cette délibération concerne la clôture des subventions pour les illuminations 2018.

La ville de Lyon a apporté son soutien aux associations de commerçants porteuses des projets d'illuminations des rues commerçantes réalisés entre le 16 novembre 2018 et le 13 janvier 2019.

Cette animation populaire a, cette année encore, démontré le dynamisme du commerce de centre-ville et de proximité et mis en valeur les différents quartiers de la Ville.

Dans notre arrondissement, nous avons pu le voir notamment sur la rue Jean Jaurès, sur la rue Chevreul et dans le quartier Gerland.

Ces compléments de subvention concernent l'association Le Cœur du 7, pour un montant de 4 143 euros et l'association Gerland Commerce, pour un montant de 430 euros.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

14-30379 - Attribution de subventions pour un montant total de 15 900 euros à des associations de commerçants et producteurs dans le cadre de l'animation commerciale sur le territoire de la ville de Lyon - Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat.

Rapporteur : Valérie GALLIOU

Mme GALLIOU : Il s'agit de l'attribution de subventions pour un montant total de 15 900 euros à des associations de commerçants et producteurs dans le cadre de l'animation commerciale sur le territoire de la ville de Lyon.

La diversité de l'offre commerciale de la ville de Lyon s'appuie sur un vaste tissu de proximité réparti au cœur des arrondissements. Dans ces polarités commerciales, la diversité des activités sédentaires et non sédentaires anime la vie des quartiers et contribue à la qualité du cadre de vie des Lyonnais.

Ce dynamisme repose notamment sur les actions collectives menées par les associations de professionnels qui souhaitent répondre aux enjeux économiques de leurs adhérents, ainsi qu'aux attentes des clients.

Pour assurer la pérennité de ces actions et garantir ainsi le maintien d'une offre commerciale de qualité pour les Lyonnais, la ville de Lyon accompagne les démarches de plusieurs associations.

Le 7^e arrondissement est concerné par l'association des Métiers de bouche CGAD du Rhône, pour l'attribution d'une subvention de 2 400 euros pour la promotion de la gastronomie lyonnaise et des métiers de bouche lors du Sirha 2019.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

15-30350- Ouverture et dénomination du groupe scolaire Blandan provisoire, Lyon 7^e - Direction de l'Éducation.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Ce rapport concerne l'ouverture et la dénomination du groupe scolaire Blandan. La dénomination est la suivante : groupe scolaire Blandan provisoire.

Je rappelle que ce groupe scolaire construit sur 3 niveaux, est équipé d'un ascenseur. Il compte 11 classes et vous y trouverez tous les équipements existants dans les écoles lyonnaises.

En attendant son ouverture en dur au niveau de l'Impasse des Chalets prévu pour la rentrée 2022, ce groupe scolaire provisoire Blandan, accueillera jusqu'à trois cents enfants environ.

Merci de voter favorablement ce rapport.

Mme DAGORNE : *Nous voterons cette dénomination bien évidemment, d'une haute importance et provisoire. Je voulais profiter de ce dossier sur le périmètre de Blandan, pour savoir si vous aviez des informations à nous communiquer, sur l'évolution et l'aménagement particulièrement du projet hôtelier qui concerne le château et un certain nombre de dépendances qui longeaient l'entrée du parc.*

M. GRABER : *Vous le savez, le projet initial qui était porté par le promoteur Carré d'Or retenu par la Métropole pour l'aménagement du château Lamotte et du magasin d'armes, a changé d'exploitant puisque la Belle Isloise engagée dans plusieurs opérations au niveau national mais aussi à Paris, a rencontré des difficultés financières donc, elle a abandonné le portage du projet d'exploitation sur Lyon.*

Un nouvel exploitant a été trouvé, il s'agit de Jean-Luc MATHIAS connu sur la place de Lyon puisqu'il porte en particulier le Fourvière Hôtel.

Le projet est donc différent puisqu'il est fondé sur un projet d'hôtellerie plus traditionnel par rapport au projet initial. On reste sur un projet à vocation intermédiaire en termes de gamme mais, qui comportera davantage de chambres. La partie neuve initialement construite reste une partie neuve de forme différente qui intégrera notamment des salles de réunions, de séminaires.

Tous ces aspects sur le plan architectural son en cours de travail avec la BF et l'architecte de conseil de la Ville, j'étais encore avec eux cette semaine, car le projet doit être réintégré sur un plan urbain, par rapport au permis de construire initial.

Un nouveau permis de construire va être déposé, à priori cet été, le temps de finaliser un certain nombre de choses. L'instruction du permis de construire est prévue sur le second semestre et la délivrance, au début de l'année prochaine. Tout cela est lié à l'approbation du PLUH.

Si le nouveau permis de construire est bien délivré en début d'année prochaine, les travaux devraient débiter en 2020.

A noter, outre les évolutions architecturales, une évolution d'emprise foncière puisque l'exploitant demande à la Métropole, de pouvoir récupérer des bandes de 5 mètres et un peu plus de part et d'autre du magasin d'armes, afin de mettre à distance, le public du parc par rapport aux chambres de l'hôtel. C'est une demande de l'exploitant mais aussi de la DPB qui voulait éviter les intrusions et les risques d'intrusion dans le parc, la nuit. Ces demandes sont en cours d'instruction et ont engagées une modification du périmètre de l'opération.

C'est la seule évolution notable sur le périmètre d'opération ; la partie haute du parc est encours de réalisation aujourd'hui et devrait être ouverte au public à la fin du mois de mai et que, les abords du château resteront fermés tant que les aménagements ne seront pas terminés. Les travaux de la crèche sont en cours, l'ouverture est prévue pour la mi-2020.

Madame la Maire met le rapport aux voix pour le groupe scolaire Blandan provisoire.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

16-30279 - Programmation financière 2019 au titre du projet éducatif de territoire - PEDT de Lyon (volet extrascolaire) - Attribution de subventions de fonctionnement à des structures pour un montant total de 282 573 euros - Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Ce rapport concerne la programmation financière 2019 au titre du projet éducatif de territoire - PEDT de Lyon Il est important de noter que cette programmation concerne uniquement le volet extrascolaire et l'attribution de subventions de fonctionnement à des structures pour un montant total de 282 573 euros.

Notre arrondissement bénéficie de 70 000 euros environ de subventions attribuées aux associations dont vous trouverez le détail dans ce rapport.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

17-30277 - Attribution de subventions de fonctionnement pour un montant total de 27 500 euros dans le cadre du soutien à des associations de jeunesse - Exercice 2019 - Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Il s'agit de l'attribution de subventions de fonctionnement pour un montant total de 27 500 euros dans le cadre du soutien à des associations de jeunesse au titre de l'année 2019.

Notre arrondissement est concerné Unis-Cité pour laquelle il est proposé 5 000 euros pour des actions en lien avec le service civique.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

18-30273 – Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre du dispositif national Ville Vie Vacances - Programmation initiale 2019 pour un montant total de 41 600 euros - Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Ce dernier rapport concerne l'attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre du dispositif national Ville Vie Vacances.

Cette programmation financière s'élève à 41 600 euros. Notre arrondissement est concerné par l'Arche de Noé qui organise des séjours d'hiver et d'été pour 43 jeunes en situation de précarité.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

19-30411 - Modification au règlement intérieur des accueils collectifs de mineurs « Divertisport » - Direction des Sports.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Il s'agit de la modification au règlement intérieur des accueils collectifs de mineurs « Divertisport »

Les accueils collectifs de mineurs (ACM) accueillent les enfants de 6 à 16 ans pendant les petites vacances scolaires (vacances d'automne, d'hiver et de printemps) et l'été, du début à la fin des vacances, selon le calendrier scolaire. Ce sont des accueils sans hébergement.

Cette délibération propose une mise à jour du règlement intérieur d'un point de vue administratif.

Ces questions concernent notamment : la restauration (repas classique, ou sans viande) ; la participation financière supplémentaire pour des activités spécifiques (sorties à la montagne, par exemple...) ou encore, l'obligation pour les parents de préciser si un enfant est porteur d'un handicap nécessitant une prise en charge particulière ;

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

20-30336 - Attribution d'une subvention de 10 000 euros à l'association Générations roller, pour l'organisation de la 16e édition du "Lugdunum Roller Contest", les 21 et 22 septembre 2019 – Direction des Evènements et Animations.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Il s'agit de l'attribution d'une subvention de 10 000 euros à l'association Générations roller, pour l'organisation de la 16e édition du "Lugdunum Roller Contest", les 21 et 22 septembre 2019.

Cet évènement va se dérouler de façon itinérante à travers Lyon. Le samedi 21 septembre 2019, plusieurs initiations sportives et démonstrations de roller, de skateboard et de trottinette auront lieu place Bellecour.

Le dimanche 22 septembre 2019, l'évènement accueillera une étape de la Coupe de France Marathon de vitesse avec un parcours ultra urbain au départ de la place Bellecour, entre Presqu'île et quais du Rhône.

Différentes épreuves ouvertes à tous seront prévues dès l'âge de 6 ans.

Cette année, l'association sollicite une subvention à hauteur de 10 000 euros. Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 49 840 euros.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation, au plan sportif et rayonnement de la ville, je propose d'allouer une subvention de 10 000 euros à l'association Générations Roller.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

21-30335 - Attribution d'une subvention de 6 000 euros à l'association La Rage, pour l'organisation de la 10e édition de "BMX Street Station", du 13 au 15 septembre 2019 - Direction des Evénements et Animations.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Il s'agit de l'attribution d'une subvention de 6 000 euros à l'association La Rage, pour l'organisation de la 10e édition de "BMX Street Station", du 13 au 15 septembre 2019.

Cet événement va aussi de dérouler de façon itinérante à travers Lyon, comme les éditions précédentes.

Cette année, la compétition se déroulera uniquement dans le 7^e arrondissement : le skatepark de Lyon Gerland, la partie cyclable de la rue des Girondins, le parvis de la Bibliothèque Diderot, la place des Docteurs Charles et Christophe Mérieux, le skatepark de Sergent Blandan et enfin le terrain de sports du gymnase Georges Clémenceau.

Pour fêter le 10e anniversaire de cet événement, une soirée spéciale sera organisée le vendredi soir au skatepark de Lyon Gerland, et une vidéo rétrospective des 10 ans du « BMX Street Station » sera projetée le samedi soir.

Cette année, l'association sollicite une subvention à hauteur de 7 000 euros. Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 22 500 euros.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation au plan sportif et au rayonnement de la ville, je propose d'allouer une subvention de 6 000 euros à l'association La Rage.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Dossier ajouté : Attribution d'une subvention de 3 000 euros au Comité Départemental du Rhône et Lyon Métropole de la Fédération Française d'Etudes et de Sports sous-marins pour l'organisation de la 4e édition de l'Open d'Apnée de Lyon le 25 mai 2019.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Il s'agit de l'attribution d'une subvention de 3 000 euros au Comité Départemental du Rhône et Lyon Métropole de la Fédération Française d'Etudes et de Sports sous-marins pour l'organisation de la 4^e édition de l'Open d'Apnée de Lyon le 25 mai 2019.

Cet événement va se dérouler au Centre Nautique Tony Bertrand.

Lors de la 3e édition en 2018, 12 équipes rassemblant 60 apnéistes de 6 nations européennes différentes se sont affrontées dans 5 épreuves : l'apnée statique, l'apnée dynamique avec palmes, l'apnée dynamique sans palmes, le Speed 100 (nager un 100 mètres le plus rapidement possible) et le 16 x 50 mètres. Chaque apnéiste doit participer à 2 épreuves uniquement, ces épreuves ne devant pas être successives dans le planning.

Pour cette nouvelle édition organisée le 25 mai 2019 au Centre Nautique Tony Bertrand, les organisateurs attendent environ 500 spectateurs. 50 bénévoles seront mobilisés, dont 15 juges et 12

apnéistes de sécurité.

L'Open Apnée Lyon prévoit cette année encore l'accueil de compétiteurs en situation de handicap physique.

L'association sollicite une subvention de 3 000 euros, elle lui sera allouée.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

22-30283 - Programmation financière 2019 au titre du développement et de l'animation des jardins citoyens et partagés - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant de 92 250 euros - Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : Christophe AMANY

M. AMANY : Il s'agit de la programmation financière 2019 au titre du développement et de l'animation des jardins citoyens et partagés.

La ville de Lyon compte plus de 50 jardins partagés, animés par des associations loi 1901 sur l'ensemble des arrondissements.

Tous répondent à des objectifs de développer des liens sociaux de proximité, de préserver la biodiversité, de renforcer la vie collective, l'animation et l'implication citoyenne.

Aussi, l'animation de jardins partagés est particulièrement un vecteur de cohésion sociale dans les quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville. Les critères de solidarité et de citoyenneté formulés pour la reconnaissance de jardins citoyens sont en harmonie avec les objectifs de cohésion sociale, de mixité sociale et d'amélioration du cadre de vie poursuivis par la politique de la ville.

Pour notre arrondissement, 3 associations sont concernées : l'association Brin d'Guill qui anime deux jardins partagés : îlot d'Amaranthes et Jardin des Silybes ; Graines de Lait avec l'animation des trois espaces de jardins de Graines de Lait et enfin, la Légumerie qui anime l'Oasis de Gerland.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Départ de Monsieur AMANY

23-30389 - Lyon 7^e - Approbation des affectations hypothécaires à contracter par les SCI JDL Bâtiment 1, SCI JDL Bâtiment 2, SCI JDL Bâtiment 4, SCI JDL Bâtiment 6 et la SASP LOU RUGBY sur leurs droits réels immobiliers détenus au sein du site du Stade de Gerland et réitération de l'agrément donné par la Ville à l'opération de cession partielle des droits réels immobiliers tirés du BEA portant sur le site du Stade de Gerland, sis 343 avenue Jean Jaurès à Lyon 7^e - EI 07 030 et 07 031 - Direction Centrale de l'Immobilier.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Ce rapport est un peu technique, il porte sur des affectations hypothécaires à contracter par les SCI JDL Bâtiment 1, SCI JDL Bâtiment 2, SCI JDL Bâtiment 4, SCI JDL Bâtiment 6 et la SASP LOU RUGBY sur leurs droits réels immobiliers détenus au sein du site du Stade de Gerland et réitération de l'agrément donné par la Ville à l'opération de cession partielle des droits réels immobiliers tirés du BEA portant sur le site du Stade de Gerland, sis 343 avenue Jean Jaurès à Lyon 7^e

Par délibération du 26 mars 2018, vous avez agréé la cession partielle par la SASP LOU Rugby des droits réels immobiliers issus du BEA au profit de 6 sociétés civiles immobilières (SCI) dans le cadre de l'opération immobilière au Nord du Stade « les Jardins du Lou », programme tertiaire de six bâtiments d'une surface de plancher totale d'environ 28 000 m².

Ces SCI sont aujourd'hui en situation de contracter des emprunts auprès de différentes banques, afin de permettre l'édification des immeubles et il était nécessaire de procéder à ces affectations hypothécaires et de renouveler les droits réels d'immobilier, détenus au sein du site de Gerland.

Je vous passe les détails puisque la délibération reprend assez bien les différentes sociétés, leur composition ainsi que les montants des emprunts contractés et les banques concernées.

Je précise que de son côté, la SASP LOU RUGBY emprunte également une somme de 12 Millions d'euros, afin de réaliser un parking souterrain de 340 places.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

M. GEOURJON : *Je voterai ce rapport et nous donnerons un avis favorable à ce dossier.*

Je voudrais juste rappeler quelques éléments et si nous intervenions sur ce dossier régulièrement c'est parce que nous avons une absence d'informations sur les éléments financiers et les contreparties financières.

Pour la SASP LOU RUGBY puisque l'objectif de ces droits à construire, c'est de donner les moyens financiers de son développement, aux clubs de rugby. Après 2 ans de demandes auprès de la mairie de Lyon, nous avons donc reçu le 22 mars dernier, une lettre de Monsieur le Maire de Lyon, indiquant ces éléments financiers et montrant que la SASP LOU RUGBY avait investi à ce jour, 32,4 millions d'euros et que les cessions des 4 premiers bâtiments dont il est question aujourd'hui, avaient rapporté 31, 17 millions d'euros à la SASP LOU RUGBY donc, on a bien un équilibre financier sur la partie investissement.

Il était indiqué qu'il y a une modification de l'actionnariat des SCI pour que le club de rugby qui était seulement à 1% dans les SCI, monte en pourcentage et, sur les 2 dernières SCI, il est indiqué que LOU RUGBY devrait monter à 99% de l'actionnariat, ce qui lui garantira des revenus réguliers provenant des locations de ces bâtiments tertiaires, qui seront complétés par des revenus liés au parking qui devrait être utilisé en journée par les locataires des immeubles et, pour les matchs événementiels par la SASP LOU RUGBY.

Donc satisfaction d'avoir été entendus mais, il y a deux incohérences entre le courrier du maire de Lyon et le rapport sur les intitulés des SCI donc, je ferai un courrier plus détaillé et ce sera corrigé d'ici le conseil municipal et, il est indiqué qu'il y aura un restaurant interentreprises et u, hall et, il nous manque la surface du plancher de ce restaurant, ça peut être complété d'ici le conseil municipal mais, nous voterons avec satisfaction ce rapport

J'en profite pour poser une question sur le devenir de la piscine ; j'ai vu dans la presse il y a 3 semaines qu'Olivier GINON annonçait la probable rénovation de la piscine extérieure et la probable piscine intérieure en rez-de-chaussée d'un bâtiment. Je voulais avoir plus d'informations de la ville de Lyon et pas de la part d'Olivier GINON via la presse.

M. GRABER : *Je précise que le restaurant interentreprises est compris dans l'emprise des bâtiments existants au rez-de-chaussée et, c'est bien le restaurant plus le hall qui fait 164 m², c'est une liaison*

que l'on rajoute entre les 2 bâtiments car au départ il était prévu un espace vide.

Sur votre question concernant la piscine, la seule chose que je peux vous dire c'est qu'Olivier GINON travaille sur un projet, avec les architectes de Bâtiments de France. Vous dire que ce sera ce projet là qui aboutira, j'en suis incapable aujourd'hui. Olivier GINON se met en situation d'avoir l'accord des bâtiments de France, sur un projet de rénovation et d'extension de la piscine.

Mme LA MAIRE : Vous en saurez plus en posant la question au conseil municipal et je suis sûre que vous n'y manquerez pas.

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

24-30276 - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations dans le cadre du Fonds Associatif Local (FAL) et du Fonds d'Initiatives Locales (FIL) au titre du contrat de ville 2015-2020 de l'agglomération lyonnaise convention territoriale 2015-2020 de Lyon) pour un montant total de 28 600 euros - Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Il s'agit d'une délibération habituelle que nous passons au conseil d'arrondissement puisqu'il s'agit d'attribuer des subventions de fonctionnement dans le cadre du dispositif Fonds Associatif Local pour les structures du 7^e arrondissement.

Ce dispositif s'inscrit dans le cadre de la convention territoriale politique de la Ville 2015/2020, que les critères auxquels doivent répondre les structures pour bénéficier du FAL sont : association en lien direct et intervenant en proximité auprès des habitants du quartier ; association composée essentiellement de bénévoles et/ou ayant un salarié à temps partiel ; association porteuse d'un projet avec une dimension collective qui doit viser l'amélioration des rencontres et des relations avec des personnes plus isolées, de différentes cultures, de différentes générations et être surtout ouverts et accessibles à tous.

La structure concernée dans notre arrondissement est Espoir à la Guille, elle permet la socialisation des femmes d'origines étrangères permettant leur intégration par des activités, ateliers de couture, visite de la ville etc. et de rompre ainsi leur isolement.

Cette association touche 60 personnes et la subvention proposée est de 2 000 euros.

Les associations de Gerland ne sont pas oubliées évidemment, elles seront présentées au conseil municipal du mois de juillet.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

25-30275 - Programmation financière 2019 au titre de la politique de la ville (volets lien social et gestion sociale et urbaine de proximité) - Attribution de subventions à diverses associations pour un montant total de 265 700 euros - Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Il s'agit de la programmation financière 2019 de la Ville sur les volets lien social et gestion sociale et urbaine de proximité dans un contexte financier marqué par une diminution des financements de la Région, de la politique de la ville mais aussi, des engagements de l'Etat.

La ville de Lyon souhaite poursuivre son engagement à la même hauteur que précédemment.

Un certain nombre d'actions rentrant dans ces objectifs de lien social et de gestion sociale urbaine de proximité, sont proposées.

Pour le 7^e arrondissement, il s'agit de la Régie de quartiers Euréqua qui propose un entretien professionnel de certains espaces extérieurs pour améliorer le cadre de vie, pour un montant de 9 000 euros et le Centre Social de Gerland pour l'opération Français pour tous qui permet aux adultes ne maîtrisant pas la langue française, de bénéficier d'un apprentissage et de les préparer à passer des diplômes de langue française, pour un montant de 3 200 euros. L'association Anciela qui est basée dans le 7^e et dont les interventions sont sur toute la ville de Lyon, pour la formation des conseils citoyens.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

26-30195 - Garantie sollicitée à hauteur de 15% par l'Office Public de l'Habitat de l'Ain Dynacité pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 5 667 800,00 euros relatifs à une opération de reconstruction de 239 logements PLAI située 108, boulevard Yves Farges à Lyon 7^e - Direction Générale des Services - Direction des Finances.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Il s'agit d'une garantie sollicitée à hauteur de 15% par l'Office Public de l'Habitat de l'Ain Dynacité pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 5 667 800,00 euros relatifs à une opération de reconstruction de 239 logements PLAI située 108, boulevard Yves Farges à Lyon 7^e .

Comme d'habitude, 3% des surfaces habitables seront réservés à la ville de Lyon, durant 45 ans.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

27-30188 - Garantie sollicitée à hauteur de 15% par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 2 384 149,00 euros relatif à une opération d'acquisition en VEFA de 19 logements PSLA située 59, boulevard Yves Farges et 8, rue Félix Brun à Lyon 7^e - Direction Générale des Services - Direction des Finances.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Il s'agit d'une garantie sollicitée à hauteur de 15% par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 2 384 149,00 euros relatif à une opération d'acquisition en VEFA de 19 logements PSLA située 59, boulevard Yves Farges et 8, rue Félix Brun à Lyon 7^e

Comme d'habitude, 3% des surfaces habitables seront réservés à la ville de Lyon.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

28-30187 - Garantie sollicitée à hauteur de 15% par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 5 705 893,00 euros relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 100 logements PLS située allée Pierre de Coubertin à Lyon 7^e - Direction Générale des Services - Direction des Finances.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Il s'agit d'une garantie sollicitée à hauteur de 15% par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 5 705 893,00 euros relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 100 logements PLS située allée Pierre de Coubertin à Lyon 7^e. Il s'agit de la Tony Parker Académie puisque, vous savez que des logements étudiants sont construits et un certain nombre de ces logements sont réservés en logements sociaux.

Là aussi, 3% des surfaces habitables seront réservés à la ville de Lyon, durant 60 ans.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

29-30329 - Production du logement social - Autorisation de signature des conventions d'attribution de subvention et d'un avenant à une convention d'attribution de subvention - Adaptation du montant de l'opération 60059005 - Affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme 2015-3, programme 00016 - Direction de l'Aménagement Urbain.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Cette fois-ci, nous passons aux autorisations de signature de conventions d'attribution de subvention pour des opérations de construction de logements sociaux.

La ville de Lyon, dans le cadre de ses compétences, subventionne la production de logements sociaux auprès de différents bailleurs.

La délibération précise les montants et les différentes opérations concernées. Je ne vais pas vous passer toutes les opérations de notre arrondissement. Il y en a presque une douzaine, aussi bien sur Gerland que Guillotière, à la fois en VEFA (achat de bâtiments neufs) ou en opération d'acquisition-amélioration. L'ensemble des montants des subventions est indiqué dans cette délibération.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

30 - Exécution de l'Etat Spécial d'Arrondissement : exercice 2018.

Mme LA MAIRE : En l'absence de la première adjointe, j'ai demandé à Monsieur GRABER de rapporter le dossier n° 30 et 31. Je dois sortir pour le vote.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Conformément à la loi PML, il s'agit de voter l'exécution de l'Etat Spécial d'Arrondissement pour l'exercice 2018, qui précise les recettes de fonctionnement de chaque conseil d'arrondissement.

Ce document précise la destination des crédits affectés pour un exercice budgétaire : la dotation initiale et, éventuellement supplémentaire, est approuvée par le Conseil d'Arrondissement qui, en fin d'exercice, donne son avis sur l'arrêté des comptes.

Dans le document qui vous a été remis, il y a une petite erreur en ce qui concerne la ligne le montant des dotations 2018, il ne s'agit pas de 603 742.00 euros, mais à 697 502 euros conformément au tableau joint dans la délibération.

La reprise de l'excédent pour l'exercice 2017 était de 185 530,57 euros, si on veut « retomber sur nos pattes » et avoir un montant total des crédits pour l'exercice 2018, de 883 703,65 euros.

L'arrêté des comptes fait apparaître, pour l'exercice 2018 : un montant total de dépenses de 705 226,08 € avec un excédent est donc de 178 477,57 €.

Cependant, il y a 95 047, 57 € de restes à réaliser donc l'excédent se monte à 83 430, 54 € hors restes à réaliser.

Vous avez dans les documents, l'ensemble des éléments justifiant l'affectation de ces différentes dépenses de fonctionnement liées à notre arrondissement.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Monsieur GRABER met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité.

(1 abstention : Mme MARION)

31 - Etat spécial d'arrondissement 2019 - décision modificative n° 1.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Cette décision modificative permet donc d'affecter l'excédent, à savoir 83 430, 54 € vous avez les imputations dans le tableau joint, pour l'illumination de notre mairie, la dotation événements ou le fonctionnement courant de notre mairie et des locaux dont nous avons la charge.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Mme DAGORNE : *Simplement pour dire que nous nous abstiendrons sur ce dossier.*

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité.

(5 **abstentions** : Mme DAGORNE, Mme DESRIEUX, M. GEOURJON, M CHELLALI,
Mme MARION)

32-30232 - Lancement de l'opération n° 67001578 "Renforcement de l'éclairage de la ZAC Gerland Porte Ampère à Lyon 7e" et affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1, programme 00013 - Direction de l'Eclairage Urbain.

Rapporteur : Françoise RIVOIRE

Mme RIVOIRE : Cette délibération concerne le renforcement de l'éclairage de la ZAC Gerland Porte Ampère, dans le cadre de l'aménagement de cette ZAC.

Il est proposé de modifier l'ambiance nocturne, d'un périmètre qui comprend les rues Jean Grolier, Saint-Jean de Dieu, Professeur Jean Bernard et Gilles de Gennes, au droit du boulevard Chambaud de la Bruyère, en remplaçant le matériel existant par du matériel à Led.

L'objectif est de renforcer l'éclairage pour améliorer la sécurité du secteur et contribuer à terme au développement de l'activité économique.

Le montant global de l'opération, estimé à 150 000 €.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

33-30130 – Lyon 7^e - Convention d'occupation temporaire à titre gratuit accordée par la ville de Lyon au profit de l'association "Les Restaurants du Cœur - Les Relais du Cœur du Rhône " (siège: 58, cours Albert Thomas - 69008 Lyon) pour la mise à disposition de locaux situés 207, rue Marcel Mérieux - EI 07239 - Délégation générale aux affaires sociales, aux sports, à l'éducation et à l'enfance.

Rapporteur : Françoise RIVOIRE

Mme RIVOIRE : Il s'agit du renouvellement d'une convention d'occupation temporaire à titre gratuit, accordée par la ville de Lyon au profit de l'association « les Restaurants du Cœur », les Relais du Cœur du Rhône " pour la mise à disposition de locaux situés 207, rue Marcel Mérieux.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

34-30129 - Renouvellement de la convention d'occupation temporaire du domaine privé à titre gratuit, consentie par la ville de Lyon au profit de l'association AJD Maurice Gounon, pour la mise à disposition d'un immeuble sis 8 rue Pasteur à Lyon 7^e - EI 07 042 - Délégation générale aux affaires sociales, aux sports, à l'éducation et à l'enfance.

Rapporteur : Françoise RIVOIRE

Mme RIVOIRE : Il s'agit également du renouvellement de la convention d'occupation temporaire du domaine privé à titre gratuit, consentie par la ville de Lyon au profit de l'association AJD Maurice Gounon, pour la mise à disposition d'un immeuble sis 8 rue Pasteur à Lyon 7^e.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Mme LA MAIRE : Nous en avons terminé avec l'ordre du jour. Je donne la parole à Monsieur GEOURJON.

M. GEOURJON : Je n'ai pas une question mais plutôt un regret. Au prochain conseil municipal, nous allons débattre d'un rapport concernant la désaturation du nœud ferroviaire lyonnais et, je trouve regrettable que ce débat n'ait pas lieu aussi dans les arrondissements parce que, c'est un projet qui peut impacter très fortement les 3^e, 6^e, 7^e et 8^e arrondissements et il aurait été intéressant que ça puisse être présenté d'abord en commission générale dans les arrondissements et que ça puisse être débattu au niveau de l'arrondissement parce que ça concerne l'homogénéité ou l'harmonie de notre arrondissement et nos relations avec le 8^e arrondissement pour être plus précis.

C'est plus un regret qu'une question. Merci.

Mme LA MAIRE : Il y a un débat public qui est organisé dans lequel chacun de nous peut prendre part et, notamment vous, si vous avez des observations pertinentes à faire prendre en compte dans ce cadre là. C'est plus large que le conseil du 7^e arrondissement puisque ça permet à tout le monde de s'exprimer sur cette question complexe.

M. GEOURJON : *Je suis d'accord avec vous et, nous le ferons mais, comme il y a un rapport qui va être soumis au vote en conseil municipal, il aurait été bien que ce rapport soit mis « pour avis » en conseil d'arrondissement.*

Mme LA MAIRE : Votre observation est enregistrée. Nous levons cette séance qui est terminée. Bonne soirée à toutes et tous.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Madame la Maire lève la séance à 19h50.